

## COMMERCE EXTÉRIEUR

### DÉPÔT DE L'ACCORD ENTRE LE CANADA ET L'ESPAGNE

**M. Roch Pinard (adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, du consentement de la Chambre, je demanderais que nous revenions aux motions du moment. J'aimerais déposer au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Le député a-t-il la permission de revenir aux motions?

**Des voix:** Entendu.

**M. Pinard:** ... trois copies en français et en anglais de l'accord de commerce entre le Canada et l'Espagne, signé à Madrid le 26 mai 1954.

## SUBSIDES

**L'hon. George Prudham** propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

**M. l'Orateur suppléant:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

### ORGANISATION DE LA VENTE D'EXCÉDENTS DE BLÉ

**L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je profite de la motion pour soulever un point dont la Chambre a été saisie hier, et qu'il est maintenant possible de traiter d'une façon qu'on ne considérerait pas alors appropriée dans le sens du Règlement. Je parle de la situation à laquelle nous devons faire face en ce qui concerne l'organisation de la vente de l'excédent considérable de blé dont nous disposons à l'heure actuelle. J'insisterai plus particulièrement sur l'annonce faite avant-hier soir, selon laquelle le prix du blé canadien n° 1 dur, avait été abaissé de 10½c. C'est la réduction la plus importante qu'ait subie, depuis des années, le prix du blé canadien.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail du nombre de boisseaux disponibles, ni de m'attarder sur le fait que nous avons, à l'heure actuelle, l'excédent le plus considérable de blé qu'on ait jamais accumulé sur les fermes de l'Ouest canadien, car on en a déjà parlé à plusieurs reprises. Tout honorable député qui s'est tenu au courant de la situation de quelque façon sait parfaitement que, pour diverses raisons, nos élevateurs sont remplis, que nos entrepôts généraux regorgent de céréales et qu'une plus grande quantité que jamais se trouve emmagasinée sur les fermes de l'Ouest.

L'annonce qu'on nous a fait avant-hier à propos d'une importante réduction du prix du blé, variant suivant la catégorie, revêt une très grande importance non seulement pour les producteurs de blé de l'Ouest et des autres parties du Canada mais pour chaque Canadien. Cette décision a réduit de plusieurs millions de dollars la valeur actuelle du blé accumulé, ce qui signifie une perte directe pour les cultivateurs. Cette perte aura ses répercussions sur les détaillants, les grossistes, les chemins de fer, les producteurs de l'Est et, en un mot, sur toute notre économie.

Sans m'arrêter aux nombreux arguments qu'on pourrait exposer quant aux causes de cette situation avec laquelle nous sommes aux prises en ce moment, je me permets de dire qu'il nous faut nous rendre compte de l'urgence qu'il y a pour le Gouvernement d'exposer clairement son programme afin que les cultivateurs, les vendeurs de céréales, les chemins de fer, les expéditeurs et les propriétaires de navires qui auront à transporter ces céréales vers des endroits éloignés sachent à quoi ils doivent s'attendre au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

Même si on connaissait la situation en général, bien des Canadiens ont appris avec étonnement, il y a quelques mois, que rien de la récolte de blé de 1953 n'avait été vendu au début de cette année et qu'il y avait eu report d'une partie considérable de la récolte de 1952. Dans moins de deux mois, la nouvelle campagne agricole débutera. Si la récolte de cette année est assez bonne, nous serons en présence d'une situation qui mettra à l'épreuve la confiance en l'avenir de bien des gens qui ont fait partie de cet important secteur de notre activité nationale, que ce soit sur la ferme ou dans les divers organismes qui transportent les céréales de la ferme jusqu'au consommateur ultime.

Le Gouvernement a exercé une surveillance complète sur la présente situation. Dans la mesure où des initiatives du Gouvernement peuvent influencer le moins sur cette situation, elle est le résultat de décisions et de mesures du Gouvernement. Qu'on ne vienne pas prétendre que la Commission du blé prend ses décisions sans consulter le Gouvernement. De toute façon, quand les choses allaient bien, on nous disait que c'était la conduite bienfaisante du Gouvernement qui avait produit les bons résultats; on nous l'a dit trop souvent pour que tout Canadien ne soit pas fondé à faire autre chose que de confier entièrement au Gouvernement l'obligation de faire face à la situation actuelle.

Un des grands problèmes qui se posent aux cultivateurs de l'Ouest et à tous les agriculteurs dont le prix des produits est atteint